

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Guy BEDOUELLE

La chrétienté médiévale et les juifs (XIe-XVe s.)  
Histoire d'un durcissement

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1986, tome 82, p. 77-90

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# *La chrétienté médiévale et les juifs (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*

## *Histoire d'un durcissement*

L'art médiéval a su illustrer un des mystères théologiques les plus profonds qui soient : celui des rapports entre le peuple juif et l'Eglise, nouvel Israël de Dieu. On sait bien qu'il l'a représenté allégoriquement par deux femmes, habillées semblablement, la Synagogue à la gauche du Christ et l'Eglise, à sa droite<sup>1</sup>. On reconnaît d'habitude la Synagogue à ses attributs iconographiques traditionnels : elle est aveugle ou voilée (avec les yeux bandés) ; une couronne tombe de sa tête (XII<sup>e</sup> siècle) ; elle s'appuie sur une lance brisée ; les Tables de la Loi lui échappent des mains. Mais il y a toute une gamme de nuances dans ces représentations. La plus étonnante et la plus belle se trouve dans un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis au XII<sup>e</sup> siècle : le Christ entouré des deux femmes dans la position traditionnelle les bénit de la même manière, une main sur la tête de l'Eglise, l'autre sur celle de la Synagogue qui exceptionnellement n'est pas voilée<sup>2</sup>. Mais à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la Synagogue est accompagnée d'un bouc, symbole du mal. Entre ces deux visions, il y a toute l'oscillation entre la « convivialité » et le conflit qui caractérise les rapports entre chrétiens et juifs au Moyen Age.

Le tournant décisif se trouve au moment des premières croisades. Il dicte le plan chronologique que j'ai choisi : la situation au XI<sup>e</sup> siècle, puis le durcissement par à-coups qu'on constate jusqu'à la fin du Moyen Age. Nous pouvons le symboliser par deux faits, qui encadrent notre période : 1070, la fondation par Rashi d'une grande école rabbinique **ashkénaze** à Troyes en Champagne, et 1492, l'expulsion des **sefardim**, Juifs d'Espagne, où ils étaient fort

<sup>1</sup> B. Blumenkranz, *Le juif médiéval au miroir de l'art*, Paris, 1966, 105 ss.

<sup>2</sup> Maurice Denis, *Histoire de l'art religieux*, Paris, 1939, p. 46.

nombreux. Parce que l'image courante — et fondée — manifeste toujours la persécution des Juifs par les chrétiens, j'ai volontairement relevé les aspects positifs des relations judéo-chrétiennes au Moyen Age, tout en montrant leur détérioration.

## I. La coexistence pacifique

C'est peut-être ce terme, en effet, qui conviendrait le mieux. Le néologisme « convivialité » qui évoque la commensalité, ne serait pas si loin de la réalité : depuis la période franque, les synodes locaux interdisent aux chrétiens de manger avec les Juifs mais cette défense est tellement répétée que l'on peut imaginer qu'elle ne fut pas si bien respectée. D'ailleurs AGOBARD († 840), archevêque de Lyon, qui se caractérise par ses écrits contre les Juifs, le prend comme un fait : « plusieurs d'entre nous, partageant volontiers avec (les Juifs) les mets de corps, se laissent aussi séduire par leur nourriture de l'esprit »<sup>3</sup>. Sans doute peut-on plutôt parler, comme le fait Bernhard BLUMENKRANZ pour la seconde partie du premier millénaire, de « rapports de bon voisinage ». Voisins sur le même territoire, les chrétiens venus du paganisme par conversion, et les Juifs arrivés par immigration, souvent très ancienne (ce qui permettra aux Juifs de Rome de nier toute responsabilité dans la mort du Christ), vivent ensemble et, malgré la christianisation de l'Occident, se tolèrent. Cette tolérance a pour fondement des convictions théologiques.

### A. La théorie de la coexistence

En principe, les bases théoriques, théologiques de cette coexistence sont immuables, et nous verrons qu'en effet, même aux temps des conflits, elles seront maintenues par l'Eglise. La conversion au Christ doit se faire par la libre volonté, sans pression. La faute a été l'œuvre de la libre volonté d'Adam, la Rédemption par celle du nouvel Adam, le baptême doit donc être reçu

<sup>3</sup> PL 104, 112 A.

librement. S. Grégoire le Grand affirme « que c'est la douceur de l'enseignement et la crainte du Seigneur qui attirent à la foi, non la terreur »<sup>4</sup>. Les papes ne cesseront de le rappeler dans leurs textes relatifs aux Juifs. Ce n'est que l'application de l'adage d'Augustin. *Credere non potest homo nisi volens*<sup>5</sup>, repris en particulier par le IV<sup>e</sup> concile de Tolède (633) sur la conversion des Juifs. S. Thomas reprendra purement et simplement cette doctrine. « Parmi les infidèles il y en a comme les Juifs et les Gentils qui n'ont jamais reçu la foi. Ces infidèles ne doivent pas être forcés à la foi (*compellendi ad fidem*) pour qu'ils croient, *quia credere voluntatis est*. Et il précise ad 3, ce qui est la pierre de touche de la « liberté religieuse » au Moyen Age : « *accipere fidem est voluntatis, sed tenere eam acceptam est necessitatis* »<sup>6</sup>.

Tout ceci pose évidemment beaucoup de questions : sur le baptême des enfants juifs, sur les retours au judaïsme des convertis « relaps », sur la nature des « pressions » qui peuvent être exercées, etc. Mais le principe demeure cependant intangible, et il est le meilleur rempart contre la persécution, comme nous le verrons. Bafoué, transgressé, il demeure intangible et peut toujours être invoqué.

La position théologique du christianisme médiéval par rapport au judaïsme se renforce d'arguments plus précis, tenant compte des rapports très particuliers entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Une exégèse du Psaume 58, 12 un peu littérale, mais ici bienheureusement littérale, et récurrente dans les écrits médiévaux, affirme ce rôle particulier des Juifs dans l'histoire du salut. Le Psalmiste dit en effet, s'adressant à Dieu : « Ne occidas eos ne forte obliviscantur populi mei », ne « les massacre pas de peur que mes peuples ne l'oublient ». Ce qui est ainsi glosé par le pape Innocent III à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : « Ne détruis pas complètement les Juifs de peur que les chrétiens ne risquent d'oublier ta loi, que ces Juifs, privés de leur intelligence, portent dans leurs livres pour ceux qui ont l'intelligence »<sup>7</sup>.

Le peuple juif, immergé au milieu des chrétiens, joue un rôle de mémoire. La meilleure allégorie, très affectonnée par les auteurs chrétiens médiévaux,

<sup>4</sup> Monumenta Germaniae historica, GPR, Reg. Greg. I, 34.

<sup>5</sup> In Joannem XXVI, 2. PL 35, 1607.

<sup>6</sup> Summa theologiae, IIa IIae, qu. 10, art. 8.

<sup>7</sup> Bulle *Sicut Judaeis*, PL 214, 865 A.

est celle de Caïn qui, meurtrier, fut épargné par Dieu. Pas plus que l'assassin d'Abel le juste, figure du Christ, le Juif ne doit pas être condamné physiquement. Mais il portera un signe, non imposé par les hommes, mais par Dieu lui-même : la circoncision<sup>8</sup>. Mais comme toute exégèse, celle-ci porte avec elle tout un faisceau de représentations dangereuses : AUGUSTIN ne glose-t-il pas lui-même sur Caïn chassé du sol fertile (c'est-à-dire l'Eglise), constructeur de la Cité (Gn 4, 17), poursuivi par le jugement de Dieu (Gn 4, 10) et surtout voué à l'errance : on a là bien des racines potentielles de l'antisémitisme.

Cependant au premier millénaire, la législation et la doctrine reconnaissent pleinement aux Juifs un droit légitime à la propriété, au *dominium*, et celui d'être jugé selon leur propre droit, sauf dans le cas où un intérêt supérieur chrétien est en cause ; mais ils ne seront jamais torturés par des juridictions non juives. La seule limitation, vraiment très souvent rappelée, est l'interdiction d'avoir des serfs chrétiens. Ces principes seront par la suite interprétés plus durement, rétrécis, parce qu'on sera dans une situation conflictuelle : cas de blasphèmes, de sacrilèges, dans la mesure où la loi talmudique et la morale juive seront ressenties au XIV<sup>e</sup> siècle comme contraires à l'Ancien Testament lu chrétiennement. Mais ils ne seront jamais contestés dans leur existence. — Ceci explique que jusqu'aux croisades les Juifs dans la société médiévale sont vraiment respectés comme personnes, comme communautés, dans leurs biens et leur religion.

## B. La pratique de la coexistence

Les Juifs médiévaux ne se distinguent des chrétiens que par leur religion, différence essentielle il est vrai, dans un monde façonné et rythmé par la dimension liturgique. Pendant bien longtemps, on a pu le montrer, les Juifs parlent la même langue que leurs concitoyens (le français, même sur les rives du Rhin), sont habillés de la même manière, exercent les mêmes professions, se battent sous les mêmes armes<sup>9</sup>. A la Synagogue il est vrai, on utilise l'hébreu (mais le latin à l'église), mais même là l'isolement n'est pas

<sup>8</sup> Gilbert Dahan, *L'exégèse de l'histoire de Caïn et Abel du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Occident*, Recherches de théologie ancienne et médiévale, 49 (1982), 21-89.

<sup>9</sup> B. Blumenkranz, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental, 430-1096*, Paris-La Haye, 1960, p. 375.

brutal : des fidèles chrétiens viennent dans les synagogues et des Juifs viennent à l'église, de telle sorte que les curés prêchent parfois en tenant compte de leur présence. Tout cela se nuance, se différencie, se particularise au cours des siècles, de façon spontanée ou plus autoritaire. De façon spontanée, par l'exercice d'une profession: les Juifs se feront prêteurs d'argent, petits prêteurs dans les villages ou banquiers des seigneurs qu'ils fréquentent. Cette profession est interdite aux chrétiens. Les Juifs seront aussi médecins et marchands. Mais on trouve longtemps des agriculteurs, spécialement des vigneron, peut-être pour avoir du vin *kasher*. Il y aura plus tard, de façon autoritaire, l'interdiction de participer à la Pâque chrétienne, puis même à la célébration eucharistique proprement dite (mais non à la messe des catéchumènes). Il y a sinon un brassage (les mariages mixtes sont interdits de part et d'autre), du moins une coexistence dans les joies comme dans les malheurs : nombreux sont les témoignages d'affliction des Juifs à la mort de certains évêques particulièrement paternels<sup>10</sup>. Certes des disputes qui opposent juifs et chrétiens, mais on peut parfaitement les comparer à des querelles de voisins qui ne manquent ni entre chrétiens, ni entre juifs : il y a eu aussi, çà et là, des bouffées d'antisémitisme, mais isolées et limitées. Cette condition favorable des Juifs depuis l'époque carolingienne conduit à leur multiplication : des communautés prospères existent en Champagne, en Lorraine, dans les villes rhénanes et dans l'Europe centrale. Cela va amener à reconnaître leur spécificité comme communauté avec leurs règlements propres (*taqqanot*) dans le système féodal, pour ceux que les seigneurs appelleront *Judaei nostri*. Le texte le plus connu et le plus libéral, est la charte de l'évêque de Spire, RÜDIGER : elle date de 1084, quelques années avant le renversement de la tendance : l'évêque spécifie que la présence des Juifs « accroît grandement la renommée de la ville » et les autorise à avoir des serviteurs et des serfs chrétiens, ce qui est exceptionnel mais sera repris par l'empereur HENRI IV en 1090<sup>11</sup>. Il est vrai cependant que, déjà, il les installe dans un quartier spécial « pour qu'ils ne soient pas exposés aux attaques de la foule insolente ».

A peu près à la même époque, à Troyes, Rabbi SCHLOMO BEN ISAAC, c'est-à-dire RASHI (1040-1105), fonde son école théologique : il a commenté toute la Bible et tout le Talmud : il met en œuvre la tradition légaliste (*halaka*)

<sup>10</sup> Par exemple PL 139, 1556 A ou PL 143, 1574 B.

<sup>11</sup> Blumenkranz, *Juifs...*, p. 369.

aussi bien qu'homilétique (*aggada*) mais manifeste toute son originalité dans la simple lecture (*Pschat*), le sens littéral où il fait tellement autorité que ses disciples se considèrent comme de simples commentateurs, portant des additions (*Tossafot*). Les « tossafistes » se situent au Nord de la Loire, avec certains maîtres célèbres (Sens, Touques, Evreux), mais cet enseignement se dilatera dans toute l'Europe et leur assurera ainsi une pérennité. La France méridionale s'illustre par le mouvement spirituel qu'est la Kabbale.

Rashi se distingue par sa largeur de vues et son humanité, quant à l'observance raisonnable de la loi. Indulgent aux convertis volontaires ou forcés au christianisme, il refuse de considérer le christianisme comme une idolâtrie que certains juifs contemporains dénonçaient. C'est qu'en effet la pression des Juifs sur les chrétiens existait, même si elle est rarement relevée. Il y a eu des exemples retentissants de conversion au judaïsme depuis le diacre BODON, ou BODO qui, passé en Espagne, devint ELEAZAR au début du IX<sup>e</sup> siècle, ou, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ANDRÉ, l'archevêque de Bari, qui dut se réfugier en Egypte et dont l'histoire n'est connue que par les sources juives<sup>12</sup>.

La polémique entre juifs et chrétiens existe avant les Croisades. Issue des traités des premiers siècles et intitulée d'une façon ou d'une autre, il y a toute une tradition d'*Adversus Judaeos* du côté catholique. On sait moins que le judaïsme se défendait aussi par les *Toledoth Yeshu*, qui existent très tôt et sont sans cesse augmentés et enrichis de légendes : c'est une parodie assez élémentaire des Evangiles surtout destinée à montrer aux Juifs en contact avec les chrétiens que la religion du Christ n'est qu'une vulgaire et ridicule déformation du judaïsme<sup>13</sup>.

Ainsi au premier millénaire, la coexistence est réelle, mais on sent déjà les éléments qui permettront d'allumer le feu lorsque les conditions seront moins favorables à la tolérance. C'est ce qui arrive au tournant des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles pour s'exacerber au moment des Croisades.

L'an mille a été le moment de graves troubles en Occident : les Juifs n'en ont pas été exempts et les chroniques du temps rapportent qu'eurent lieu des expéditions punitives organisées à Rouen, Orléans, Mayence, avec des menaces d'expulsion, non mises à exécution semble-t-il, mais signes avant-coureurs d'un ébranlement.

<sup>12</sup> *Ibidem*, 161-162.

<sup>13</sup> *Ibidem*, 169-171.

C'est à partir de 1096, qui dans le calendrier hébraïque porte le chiffre mémorable pour les Juifs de 4856, que la situation change vraiment. Le pape URBAIN II prêche lui-même la première Croisade, lancée au concile de Clermont en novembre de l'année précédente. Ce n'est pas le lieu ici de resituer ce phénomène, mais d'examiner les retombées de ce premier pèlerinage armé vers la Terre Sainte sur les rapports judéo-chrétiens.

L'idée centrale rapportée par le chroniqueur GUIBERT DE NOGENT semble être la suivante : la mentalité collective s'aperçut qu'il était injuste de laisser vivre dans leur propre patrie les ennemis du Christ, alors qu'ils partaient si loin pour chasser les infidèles spoliateurs de son tombeau. Si les autorités ne semblent nullement avoir encouragé ce raisonnement, il fut mis à profit par des bandes armées qui profitèrent des Croisades et de leur tumulte pour s'enrichir, tuer et saccager. Tel fut, par exemple, l'action de la terrible équipée d'EMICHO DE LEISINGEN et de ses hommes tout au long de la vallée du Rhin, à Spire, Worms, Trêves et Metz : on ne donnait le choix qu'entre le baptême et la mort<sup>14</sup>. L'empereur HENRI IV permet aux Juifs baptisés de force de retourner à leur ancienne foi et le pape CLÉMENT III († 1191) dans une lettre à l'évêque de Bamberg s'élève avec véhémence contre ces massacres. Il n'empêche que dans l'Occident médiéval, l'été 1096 marque un tournant et le début d'un durcissement.

## II. Le temps du durcissement

Il n'est pas possible d'en retracer toutes les étapes, mais il convient d'en voir certaines composantes : les traits généraux, avec leurs exceptions et leur signification.

### A. Des vexations à la persécution

Un certain nombre d'accusations légendaires, toujours les mêmes et aussi absurdes que celles dont étaient victimes les premiers chrétiens, poussent les médiévaux à se venger des Juifs. Nous les connaissons aussi bien par les

<sup>14</sup> L. Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, I, Paris, 1961, 59-63.



chroniques chrétiennes que par les lettres que s'adressent les unes aux autres les diverses communautés juives pour s'avertir des dangers. La principale accusation est celle des meurtres rituels : les Juifs ont tué un enfant en le crucifiant (Norwich en Angleterre en 1144, Blois en 1171, Pontoise en 1179) : l'idée centrale est la prétendue volonté de réactualiser la Passion. Les Juifs sont blasphémateurs, profanateurs des objets du culte chrétien, des images du Christ et de la Vierge, et surtout des hosties consacrées. Au moment des grandes épidémies du XIV<sup>e</sup> siècle, le grief central est celui d'avoir empoisonné les sources ou les puits, explication primitive des débuts de la grande épidémie de peste des années 1348-1350, ces années effroyables pour le judaïsme occidental.

Un exemple proche de nous montre le processus : le 15 septembre 1348 s'ouvre à Chillon le procès des Juifs des environs, venant surtout de Villeneuve, à l'extrémité orientale du lac de Genève. Un chirurgien de Thonon confesse avoir reçu d'un Juif une dose de poison à jeter dans les fontaines de Montreux, Chillon et Clarens. Des Juifs de la région, interrogés, avouent le même forfait. A la fin de 1348, la populace de Villeneuve rompt les portes de la prison de Chillon, emmène les Juifs et les brûle, prétextant des franchises pour se rendre justice<sup>15</sup>.

Les autorités ecclésiastiques et civiles ne cessent de s'opposer à ces persécutions. Le témoignage le plus beau est donné par S. Bernard supposant à un certain Raoul qui a essayé d'ameuter le peuple contre les Juifs. Dans deux lettres célèbres, S. Bernard s'écrit en substance : Celui qui attaque un Juif, c'est comme s'il attaquait le mystère de la Rédemption lui-même. Les Juifs sont dispersés parmi nous pour qu'ils soient les témoins de notre salut<sup>16</sup>. PIERRE LE VÉNÉRABLE, son contemporain, semble moins irénique.

D'INNOCENT III en 1199<sup>17</sup> à NICOLAS V en 1447, les papes promulguent toute une série de textes innocentant les Juifs des accusations les plus courantes en montrant, en particulier, leur absurdité compte tenu de l'aversion du judaïsme pour le sang. Mais on comprend, dans un tel contexte, que

<sup>15</sup> P. A. Bezat, *Procès et persécutions des Juifs de Villeneuve en 1348*, Monthey illustré, 51 (1980), 4-7.

<sup>16</sup> PL 182, 567 et 571.

<sup>17</sup> S. Grayzel, *The Church and the Jews in the XIIIth century*, New York, 1966<sup>2</sup>.

Papes et Souverains aient imposé ou inspiré un certain nombre de mesures qui nous apparaissent à nous modernes, comme autant de vexations ou d'exactions.

Il y a d'abord la discrimination vestimentaire — elle est organisée en particulier par le IV<sup>e</sup> concile de Latran<sup>18</sup>. Le but du signe distinctif est très clairement d'éviter les mariages mixtes, pour qu'il n'y ait plus aucune excuse de fréquenter des Sarrasins ou des Juifs (*excusatio*). On leur demandera de porter un vêtement reconnaissable (comme les Maures l'imposaient pendant un certain temps aux Juifs de leur juridiction). Ce signe distinctif, faussement emprunté à Lévitique (19, 19), a revêtu des formes, des couleurs très différentes: du chapeau pointu d'Allemagne, à la double ceinture de la Pologne en passant par la rouelle en Italie, en Espagne et en France. La rouelle est une petite pièce d'étoffe en forme de monnaie avec un petit trou, de couleur jaune d'abord puis rouge et blanc à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut dire qu'il y eut beaucoup d'exceptions (médecins, rabbins, et quelques personnages d'importance) et que la prescription ne fut pas respectée partout. Elle fut énergiquement repoussée par les Juifs eux-mêmes.

Bien plus grave semble l'exclusion sociale que constitue le phénomène des Croisades en tant que tel. On aurait bien pu imaginer que la relative égalité du premier millénaire ait permis aux Juifs et aux Chrétiens de revenir ensemble à la Terre Sainte. M. BLUMENKRANZ écrit avec raison : « Quand, grâce aux croisades l'Europe retrouvera — ne serait-ce que d'une façon éphémère — son unité, les Juifs s'en trouvent toujours, et plus nécessairement encore exclus... J'oserais presque affirmer que les Croisades furent plus néfastes aux Juifs par cette exclusion sociale si unanimement appliquée que par les hécatombes sanglantes, premières exterminations massives, que les Croisés leur firent subir. »<sup>19</sup>

Cette exclusion globale rejette les Juifs dans leurs ghettos typiques de la fin du Moyen Age, ces quartiers réservés dont les portes sont fermées le soir à clef, mais plus encore dans une « mentalité juive », faite de ressentiment, de méfiance et d'hostilité à l'égard du monde extérieur, correspondant finalement à l'image du Juif telle qu'elle existe dans le regard de l'antisémite. On n'est pas très loin des réflexions de Sartre sur la question juive. Au

<sup>18</sup> Mansi, *Sacrorum conciliorum... collectio*, XXII, 1055 C et D.

<sup>19</sup> Blumenkranz, *Juifs...*, p. 384.

XIV<sup>e</sup> siècle, que reste-t-il aux communautés juives en dehors des conversions contraintes en attendant les expulsions, même si elles sont souvent décrétées et rarement mises en exécution ? Pour le moment quelques refuges précaires.

## B. Deux refuges précaires

Le premier cas est celui de l'Espagne. L'histoire de la péninsule est complexe. Pour la résumer sommairement, après l'invasion musulmane de 711, dont on accuse les Juifs de l'avoir facilitée par haine des chrétiens, il y eut une cohabitation difficile entre le judaïsme et l'Islam, à tel point qu'au fur et à mesure de la reconquête chrétienne, on assiste à une émigration juive vers les royaumes chrétiens. Le XIII<sup>e</sup> siècle est une période faste pour les Juifs grâce à la protection, intéressée certes, des rois de Castille et d'Aragon parce qu'ils paient tribut. Traditionnellement les rois de Castille s'intitulent « rois des trois religions », souverains des chrétiens, des juifs et des musulmans, titre qui semble remonter à S. FERDINAND III († 1252), le fondateur de l'Université de Salamanque. Et il est certain que, par rapport à l'ensemble de l'Europe, l'Espagne du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît comme une vraie patrie et une terre d'accueil. Cela va durer encore deux siècles, mais non sans secousses, surtout à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Pourtant, en 1449 encore, les rapports entre les deux communautés sont assez bons pour que l'archevêque de Séville permette aux Juifs d'organiser une procession de la Torah à la suite de la procession du Saint Sacrement pour conjurer une épidémie de peste.

En fait, les choses vont changer avec les tentatives de *subreconquista*, la reconquête intérieure, qui va tenter une unification religieuse des Royaumes. Les Dominicains comme Raymond de PENAFORT, Pablo CRISTIANI, célèbre juif converti, et Raymond MARTIN (Ramon MARTINEZ), auteur du *Pugio fidei*, entreprennent de convertir les Juifs. Le climat intellectuel de l'époque dans le judaïsme espagnol était-il tellement libéral et relâché qu'il favorisait le passage vers le christianisme ?<sup>20</sup> Telle est la thèse de certains historiens. En tout cas en 1321 la conversion du rabbin de Burgos, ABNER qui prend le nom d'Alphonse de VALLADOLID, marque une étape décisive vers la

<sup>20</sup> Luis Suárez Fernández, *Les juifs espagnols au Moyen Age*, Paris, coll. Idées, 1983.

constitution d'une nouvelle catégorie appelée les « nouveaux convertis », surnommés aussi très péjorativement les *marranes* (ce qui signifie porcs) dont on suspectait du côté des chrétiens l'authenticité de leur vie et la sincérité de leur choix<sup>21</sup>. Désormais l'Espagne va entrer à son tour dans la violence et cesser d'être ce refuge en Europe.

Il n'en restera plus qu'un, paradoxal peut-être à première vue, en réalité très logique avec les principes défendus par l'Eglise : les Juifs du Pape. Même si les Papes ont défendu la théologie classique de l'Eglise patristique et médiévale sur le peuple décide, il est un fait que dans les Etats pontificaux à Rome, Avignon ou le Comtat Venaissin, et par osmose l'Italie entière, les Juifs ont été vraiment protégés. Les historiens le reconnaissent unanimement ; POLIAKOV dans son « Histoire de l'antisémitisme » pense un peu sommairement que la Papauté s'est donné un rôle de régulateur « hostile aux Juifs lorsque leur condition égalait ou même dépassait celle des chrétiens et favorable lorsque cette condition s'aggravait outre mesure »<sup>22</sup>. En tout cas les Juifs purent vivre à Rome, précairement et non sans pressions, mais aussi sans interruption jusqu'à nos jours.

Il est remarquable qu'au Moyen Age aucune des accusations traditionnelles contre les Juifs n'est relevée dans les Etats pontificaux<sup>23</sup>. Les Juifs du Pape regroupés dans un quartier jouissaient d'un statut social particulier, pouvant avoir individuellement des postes élevés à la Curie pontificale. La plupart des Juifs vivent du prêt de l'argent, du commerce des tissus surtout et de l'artisanat. Ceux qu'on appelle les judéo-comtadins semblent avoir plus de liberté encore, caractérisée par une activité intellectuelle brillante, comme traducteurs, poètes, médecins et philosophes. Le plus célèbre d'entre eux est Lévi ben GERSHOM († 1344), dit le Gersonide qui vécut à Orange, commentateur d'Averroès ; il insiste sur la liberté de l'homme. Il eut de nombreux contacts avec les penseurs chrétiens, en particulier l'évêque de Meaux, Philippe de VITRY.

Car en cette époque de durcissement, il ne faut pas omettre un dernier point, l'existence d'un dialogue intellectuel en profondeur, qui est comme un héritage commun.

<sup>21</sup> I. S. Revah, *Les Marranes*, Revue d'Etudes juives, 118 (1959-60), 30-77.

<sup>22</sup> Poliakov, *op. cit.*, II, Paris, 1966, p. 303.

<sup>23</sup> E. A. Synan, *The Popes and the Jews in the Middle Ages*, New York-London, 1965.

### C. Confrontations et dialogue

Il faut en effet distinguer entre les affrontements, les confrontations intellectuelles et théologiques et le véritable dialogue. On peut citer deux de ces confrontations qui en donneront le style. Le premier cas est ce curieux procès du Talmud organisé sous S. Louis et que nous connaissons par une double source hébraïque et latine. Les préliminaires remontent à un certain Nicolas DONIN, né à La Rochelle, juif converti devenu franciscain, qui, vers 1238, dénonça les blasphèmes contenus dans le Talmud au pape GRÉGOIRE IX qui ordonna une enquête sur les livres juifs par une Bulle du 9 juin 1239. Cette affaire ne concernera que Paris. En 1240 est organisée une grande dispute théologique. Y participèrent quatre rabbins, dont le grand Rabbi YEHIEL (appelé Sire Vivès de Meaux), directeur de la *yeschivah* de Paris, qu'il ira fonder ensuite à Jérusalem, et Moïse ben Jacob de COUCY ; et du côté chrétien cinq personnages dont l'évêque de Paris, Guillaume d'Autvergne et l'archevêque de Sens, Gauthier CORNU qui semble sympathisant aux thèses juives. Sans être condamnés officiellement pour blasphème antichrétien, les livres du Talmud furent brûlés à Paris<sup>24</sup>.

Un procès semblable eut lieu à Barcelone vingt ans après, en 1263, opposant entre autres l'Inquisiteur, Raymond de PENAFORT et Moses ben NAKHMAN, dit Bonastruc de PORTA. Le débat ne fut pas non plus conclu mais le roi d'Aragon, Jacques I, félicita le rabbin d'avoir si bien défendu une cause erronée et se rendit le samedi suivant à la synagogue.

Au-delà de ces confrontations qui sont plutôt à porter au crédit des relations mutuelles, il vaut mieux envisager le véritable dialogue. Il se fait dans le silence de l'étude et de la réflexion théologique. Sans évoquer le fameux rêve où ABÉLARD fait dialoguer un philosophe et un juif, on doit mentionner la grande influence tardive de RASHI sur les Victorins au XII<sup>e</sup> siècle (surtout André de Saint-Victor († 1175) qui est un des premiers techniciens de l'exégèse) et sur le franciscain Nicolas de LYRE († 1340) qui, dans ses Postilles sur la Bible, a vraiment intégré une partie du savoir du maître de Troyes dans la conscience chrétienne médiévale.

Au XII<sup>e</sup> siècle, l'école des traducteurs de Tolède a fourni à l'Occident latin l'accès aux textes d'Aristote, et l'œuvre d'Avicbron († 1070) qui donne à la

<sup>24</sup> Isidore Loeb, *La controverse de 1240 sur le Talmud*, 1-3 (1880-1881), 247-261, 248-270, 39-57.

philosophie la dimension panthéistique contre laquelle S. Thomas s'élèvera dans le « De substantiis separatis ». Un Juif espagnol connaissant bien l'arabe traduisait en roman le texte, qu'un clerc chrétien remettait en latin.

Mais il y a surtout RAMBAM, Rabbi Moses ben Maïmon, dit Moïse Maïmonide (1135-1204), né à Cordoue, qui dut aller après au Maroc et en Palestine et devint le chef de la communauté juive du Caire. Celui qui, tout en écrivant en arabe, s'est toujours nommé *sefardi* est le plus grand penseur juif médiéval. Sa pensée audacieuse qui confronte le judaïsme à Aristote a profondément divisé et fécondé la pensée juive par la suite. Maïmonide convie le judaïsme à trouver sa dimension universelle en termes rationnels comme il invite la philosophie à s'ouvrir à la Révélation. Il n'y a pas selon lui d'incompatibilité entre la Parole de Dieu et la sagesse humaine. Son *Guide des Égarés* (ou des *Perplexes*) est une somme des problèmes métaphysiques et théologiques, en particulier celui des relations raison-foi, et celui de la résurrection des corps. Les grands scholastiques, S. Albert et surtout S. Thomas, vont recourir à lui. S. Thomas le reprend par exemple pour la création ex nihilo, pour la distinction des attributs divins (à propos du nom de Dieu) et pour les quatre voies.

C'est à ce niveau du dialogue intellectuel du XIII<sup>e</sup> siècle, même s'il fut à sens unique, qu'il faut situer **aussi** les rapports du christianisme médiéval et des Juifs.

## Conclusion

Nous avons refait l'itinéraire des Juifs médiévaux de l'intégration à l'expulsion. Très souvent annoncées et proclamées, souvent rapportées, ou partiellement annulées, les décisions d'expulsion des Juifs sont nombreuses au Moyen Age après les Croisades. En France l'ordre d'expulsion est pris par Philippe Auguste dans ses Etats personnels en 1182, puis par S. Louis en 1249 : à chaque fois, il est adapté ou modifié. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, il est effectivement, quoique en plusieurs fois, appliqué : il semble que bien des Juifs du royaume de France trouvèrent refuge en Suisse romande. L'Angleterre, dernier pays à accueillir les Juifs, avec la conquête normande, est le

premier pays à les expulser en 1290. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle c'est le tour de l'Espagne puis du Portugal.

L'expulsion des Juifs d'Espagne est une longue et douloureuse histoire, liée au rétablissement de l'Inquisition à la demande des Rois catholiques. La motivation la plus vraisemblable en est le conflit presque insurmontable surgi à propos des nouveaux convertis (des « marranes ») : l'Eglise et l'Etat ont la conviction qu'il n'y aura pas d'unification possible du Royaume si chèrement reconquis contre l'Islam par la prise de Cordoue, tant que les Juifs seront en contact avec ceux qui les ont reniés et sur lesquels pèsent toujours un soupçon de dissimulation. Le texte du décret d'expulsion du 31 mars 1492 dit ceci : « il est prouvé que les Juifs essayent toujours de toutes les façons qu'ils peuvent, de subvertir et de soustraire les chrétiens à notre sainte foi catholique ». Un seul choix est proposé : recevoir le baptême et tomber sous la juridiction de l'Inquisition, ou partir<sup>25</sup>. Les Rois catholiques espéraient des conversions massives, croyant à l'hispanité des Juifs. Ils furent déçus : environ 100 000 personnes partirent d'Espagne pour le Portugal, puis le Maroc et partout ailleurs où ils pouvaient trouver accueil, surtout dans l'Empire ottoman, errants dans cette « vallée de Larmes », puisque c'est le titre choisi par le juif italien Joseph Ha COHEN pour écrire la première histoire juive moderne vers 1575.

Le 12 octobre 1492, c'est-à-dire six mois après le décret d'expulsion, Christophe COLOMB, peut-être d'origine juive, aborde à un nouveau continent, un monde inconnu. La chrétienté médiévale est achevée : elle se replie sur ses difficultés, sur son besoin de réformes, et se dilate vers la mission lointaine. Elle se rétrécit aussi dans la mesure où désormais le politique va s'organiser dans la coïncidence avec le religieux : on s'achemine vers la conviction nouvelle du *cujus regio ejus religio*. Jamais la chrétienté ne retrouvera plus la convivence avec le judaïsme qu'elle a connu paisiblement d'abord, douloureusement ensuite, au cours d'une époque assez généreuse pour l'assumer : le Moyen Age.

Guy Bedouelle, O.P.

<sup>25</sup> Suárez Fernández, *op. cit.*, 396-301.